

L'AIDE AUX VICTIMES D'INONDATION

Question n° 69—**M. McCleave:**

1. Quelles demandes d'aide financière le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a-t-il faites à l'intention des victimes de l'inondation de 1971?

2. Quelle a été la réponse du gouvernement?

M. J. A. Jerome (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): 1. et 2. La Nouvelle-Écosse a subi des dommages par suite de deux violentes tempêtes en 1971; en premier lieu, tout au début du printemps, une inondation a causé des dommages évalués à moins de \$500,000 et, en deuxième lieu, l'ouragan Beth, plus tard dans le courant de l'année, a entraîné apparemment des pertes plus lourdes. Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a demandé une aide financière à l'égard des dommages découlant de l'inondation survenue au début du printemps mais il ne remplissait pas les conditions requises en vertu de la formule du partage des frais qui s'est appliquée à des cas semblables par le passé. (Voir la réponse à la question 748, harsard du 3 février 1971). On n'a reçu aucune demande de participation financière du gouvernement fédéral aux frais assumés par la province par suite de l'ouragan Beth.

LA TRAVERSÉE DE LA SHUBENACADIE

Question n° 71—**M. McCleave:**

En 1971, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse est-il intervenu auprès du ministère des Transports en ce qui concerne la traversée de la rivière Shubenacadie et, dans l'affirmative, de quelle façon?

M. Gérard Duquet (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Voici la réponse de la Commission canadienne des transports: Le premier ministre de la Nouvelle-Écosse a communiqué ses observations au président de la Commission canadienne des transports, à titre confidentiel.

LA TRAVERSÉE DE LA SHUBENACADIE

Question n° 72—**M. McCleave:**

En 1971, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse est-il intervenu auprès du ministère de l'Expansion économique régionale en ce qui concerne la traversée de la rivière Shubenacadie et, dans l'affirmative, de quelle façon?

L'hon. Jean Marchand (ministre de l'Expansion économique régionale): Non.

L'ENSEIGNEMENT DE L'OBSTÉTRIQUE

Question n° 77—**M. Rynard:**

1. Combien y a-t-il, par province, de projets de démonstration pour l'enseignement de l'obstétrique aux infirmières?

2. Quel montant affecte-t-on, par province, à ce programme en vertu du Régime des subventions fédérales à l'hygiène?

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): 1. et 2. Aucune demande n'a été reçue jusqu'ici aux termes du programme national d'aide à la santé pour aider financièrement des projets de démonstration pour l'enseignement de l'obstétrique aux infirmières. Toutefois, les projets suivants ont reçu des subventions afin de développer le rôle des infirmières.

Ontario

La contribution de l'infirmière praticienne au traitement des patients dans une unité médicale—Université

[M. Jerome.]

Queen's—Kingston—Montant approuvé 1971-72—\$11,378.65

L'étude du rôle de l'infirmière dans une unité au service de la famille—École des sciences infirmières—Université de Toronto—Montant approuvé 1971-72—\$19,525.00

La tâche de l'infirmière praticienne dans une unité au service de la famille—Université McMaster—Hamilton—Montant approuvé 1971-72—\$6,900.00

Étude des activités de l'infirmière dans la distribution des soins élémentaires—Université McMaster—Hamilton—Montant approuvé 1971-72—\$27,681.40

Le projet des services de nursing de l'Hôpital Wellesley—Hôpital Wellesley—Toronto—Montant approuvé 1971-72—\$15,113.00

Manitoba

Un projet global d'aide à la famille—L'Hôpital pour enfants de Winnipeg—Montant approuvé 1971-72—\$14,090.00

Alberta

Les médecins pratiquants et le personnel para-médical. Une étude du travail d'équipe dans la distribution des soins élémentaires— Université de l'Alberta—Département de la Médecine communautaire— Montant approuvé 1971-72—\$39,978.46

*LE COÛT DE LA BROCHURE «OÙ VA L'ARGENT DE VOS IMPÔTS.»

Question n° 70—**M. Rynard:**

1. Combien ont coûté la rédaction, la publication et la distribution de la brochure «Où va l'argent de vos impôts?»

2. A combien d'exemplaires cette brochure a-t-elle été tirée?

3. A-t-on mis à la disposition d'Information Canada la liste des abonnés de l'association de l'ARC et, dans l'affirmative, a) comment y a-t-on procédé, b) en vertu de quelle autorité cet arrangement a-t-il été conclu et c) s'il y a eu des frais, quels ont-ils été?

4. Les listes d'abonnés et autres listes analogues, qui sont tenues pour privées, seront-elles utilisées pour la diffusion de la propagande gouvernementale?

M. J. A. Jerome (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, le secrétariat du Conseil du Trésor et Information Canada me communique les renseignements suivants: 1. Préparation, \$9,268; publication, \$88,092.

2. 600,000 exemplaires.

3. Non.

4. Non.

LE COÛT DE L'ENQUÊTE DE LA DIRECTION DES ALIMENTS ET DROGUES

Question n° 80—**M. Rynard:**

1. Combien a coûté l'enquête menée par la Direction générale des aliments et drogues en janvier 1971 à Halifax, Montréal, Toronto, Winnipeg et Vancouver au sujet des prix au détail de certaines drogues bien connues?

2. Pourquoi la Direction générale des aliments et drogues a-t-elle fait une enquête sur les prix des drogues lorsque toutes les enquêtes menées auparavant vérifiaient la qualité des drogues et les installations servant à fabriquer les drogues?

3. Pour quelle raison cette enquête n'a-t-elle pas été menée par le ministère de la Consommation et de Corporations?